

---

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Mars 2022, à 20 heures

---

**Date de la convocation** : 25 Mars 2022

Le Conseil Municipal de Vorey, régulièrement convoqué, s'est réuni le 30 Mars 2022 à 20 heures sous la présidence de Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, en salle du conseil municipal.

Tous les membres étaient présents à l'exception de :

- Edith DELABRE qui a donné pouvoir à Didier SABY
- Grégory NOEL qui a donné pouvoir à Chantal MEURICE
- Reynald CORDIER qui a donné pouvoir à Janick COLIBERT

Martine MANSUYa été nommée secrétaire de séance.

La séance a été levée à 22h15.

Les comptes administratifs et comptes de gestion du budget général et des budgets annexes sont distribués aux conseillers municipaux.

Cécile GALLIEN explique que le Compte de gestion, tout comme le Compte Administratif, fournit des informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité et sur sa situation financière et patrimoniale. La seule différence réside dans le fait que le compte administratif est établi par la commune, tandis que le compte de gestion est vérifié et élaboré par le trésor public.

Cécile GALLIEN donne lecture des Comptes de gestion pour le budget général et les budgets annexes, dressés et certifiés exacts par le trésor public du Puy en Velay. Ces derniers n'appellent aucune observations ou réserves de sa part. Il est ainsi procédé au vote de ces comptes de gestion, budget par budget.

## **N°1 : Approbation des comptes de gestion - budget général**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du budget général pour l'exercice 2021

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°2 : Approbation des comptes de gestion - budget annexe Maison de santé et de services**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du budget annexe Maison de santé et de services pour l'exercice 2021

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°3 : Approbation des comptes de gestion - budget annexe Terrains Route de Bellevue**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du budget annexe Terrains route de Bellevue pour l'exercice 2021

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°4 : Approbation des comptes de gestion - budget annexe Village de Vacances**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du budget annexe village de Vacances pour l'exercice 2021

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°5 : Approbation des comptes de gestion - budget annexe La Patte d'Oie**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du budget annexe La Patte d'Oie pour l'exercice 2021

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

Cécile GALLIEN présente ensuite l'ensemble des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 2021.

## **N°6 : Approbation du compte administratif 2021 du budget général**

Cécile GALLIEN présente en détail le compte administratif du budget général pour l'exercice 2021.

Les dépenses de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 1 113 795.66 €.

Les recettes de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 1 625 302.82 €.

Le résultat 2021 de la section de fonctionnement s'élève à 511 507.16 €.

Les dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à 615 590.30 €.

Les recettes d'investissement pour 2021 s'élèvent à 545 738.62 €.

Le résultat 2021 de la section d'investissement s'élève (hors restes à réaliser) à - 69 851.68 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 484 646 €.

et les restes à réaliser en recettes à 116 014 €.

d'où un résultat d'investissement avec les restes à réaliser de -438 483.68 €.

Les principales dépenses ont concerné en 2021 : les travaux de rénovation de l'église (charpente et façade), les travaux sur l'aménagement d'une boulangerie au centre, l'aménagement de la voie piétonne vers la gendarmerie, le panneau électronique d'information et l'étude de revitalisation du centre bourg avec la labellisation Petite Ville de Demain.

Concernant l'investissement, Gilles COLLANGE souligne que la passerelle de l'Arzon n'apparaît plus dans les dépenses. En effet, Cécile GALLIEN indique que l'EPAGE devient maître d'ouvrage de la passerelle qui est financée à 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Commune finançant la part restante.

Jannick COLIBERT note une diminution des dépenses du compte « électricité bâtiments » entre 2018 et 2020. Il est souligné que les dépenses « cantine » ont augmenté suite à la fourniture de repas pour l'école privée mais que des recettes accompagnent ces nouvelles dépenses. Il est noté que les dépenses en fournitures administratives ont également augmenté suite à l'accès libre au photocopieur pour les nombreuses associations et le copieur à la bibliothèque. Une augmentation des dépenses d'entretien et réparation à l'Embarcadère est justifiée par les travaux effectués suite à la commission de sécurité pour la mise aux normes du bâtiment. Les dépenses pour ce compte ne seront ainsi pas aussi élevées les prochaines années. Les dépenses d'entretien en matériel roulant ont également un peu baissé en 2021. Une économie a été faite sur les charges de personnel dû au départ de la DGS en août (et un remplacement à mi temps à compter de novembre) et au départ d'un agent technique en été. Des frais recouvrent la stérilisation des chats.

Cécile GALLIEN souligne que la commune s'est progressivement et largement désendettée (division par 2 de la dette en 13 ans même si elle reste conséquente : 1.8 millions d'euros), et ce sans augmenter les impôts communaux et en maintenant les travaux et investissements nécessaires.

Cécile GALLIEN note l'augmentation des recettes liées à la taxe sur les droits de mutation est mentionnée et conforte le mouvement de retour à la campagne, confirmé par l'achat de maisons et rénovation de maisons vacantes.

Cécile GALLIEN mentionne que la délivrance de cartes nationales d'identité et de passeports rapporte 9000€ à la Commune par an mais demande un travail conséquent aux agents de la mairie qu'elle remercie. Elle mentionne en revanche que les délais pour obtenir un rendez-vous pour effectuer la démarche sont de 2 mois, seules une quinzaine de Haute Loire fournissent ce service.

## **N°7 : Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Maison de santé et de services**

Cécile GALLIEN présente en détail le compte administratif du budget Maison de santé et de services pour l'exercice 2021.

Les dépenses de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 16 647.79 €.

Les recettes de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 30 226.27 €.

Le résultat 2021 de la section de fonctionnement s'élève à 13 578.48 €.

Les dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à 9 949.68 €.

Les recettes d'investissement pour 2021 s'élèvent à 9 594.48 €.

Le résultat 2021 de la section d'investissement s'élève à - 355.20 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses ni en recettes.

Cécile GALLIEN remercie les professionnels de santé pour leur présence et implication majeure pour gérer la crise sanitaire et les soins quotidiens.

## **N°8 : Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Terrains Route de Bellevue**

Cécile GALLIEN présente en détail le compte administratif du budget Terrains route de Bellevue pour l'exercice 2021.

Les dépenses de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 3 414.20 €.

Les recettes de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 3414.20 €.

Le résultat 2021 de la section de fonctionnement s'élève à 0 €.

Les dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à 0 €.

Les recettes d'investissement pour 2021 s'élèvent à 0 €.

Le résultat 2021 de la section d'investissement s'élève à 0 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses ni en recettes.

L'avant dernier terrain vendu en 2021 à Mme Bernach ne sera encaissé que sur l'exercice 2022.

## **N°9 : Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Village de Vacances**

Cécile GALLIEN présente en détail le compte administratif du budget Village de Vacances pour l'exercice 2021.

Les dépenses de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 24 496.48 €.

Les recettes de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 32 567.00 €.

Le résultat 2021 de la section de fonctionnement s'élève à 8 070.52 €.

Les dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à 18 716.97 €.

Les recettes d'investissement pour 2021 s'élèvent à 431.38 €.

Le résultat 2021 de la section d'investissement s'élève à – 18 285.59 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 64 515 €

Il n'y a pas de reste à réaliser en recettes.

D'où un résultat d'investissement avec les restes à réaliser de – 82 800.59 €.

Des travaux ont été réalisés et payés par la Commune, d'autres seront payés sur le budget 2022 (dont les 7 toitures et le liner piscine).

A noter également que les locations payées par l'exploitant (29 500 € HT) couvrent l'annuité d'emprunt de 17 954,28 € souscrit par la commune pour les travaux de modernisation du village de vacances qui ont été réalisés mais pas l'intégralité de la taxe foncière, le Village de vacances appartenant à la commune.

## **N°10 : Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe La Patte d'Oie**

Cécile GALLIEN présente en détail le compte administratif du budget ZA de la patte d'oie pour l'exercice 2021.

Les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont égales à 0 €.

Il n'y a pas eu d'opérations comptables au cours de l'année 2021.

Le Conseil élit à l'unanimité Martine Mansuy comme Présidente de séance pour le vote des comptes administratifs.

Cécile GALLIEN quitte la salle.

Martine Mansuy invite le Conseil Municipal à délibérer au fur et à mesure chacun des budgets : budget général, budgets annexes de la maison de santé, des terrains route de Bellevue, du Village de vacances, de la ZA Patte d'Oie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve tous à l'unanimité. Une fois ces comptes administratifs votés, Madame le Maire revient en salle où l'annonce des votes à l'unanimité lui est faite. Cécile GALLIEN remercie l'ensemble des élus municipaux pour leur implication, des services de la Commune ainsi que les acteurs locaux et associations que la Commune soutient. Elle rappelle que cette période du Covid a nécessité beaucoup d'adaptation de la mairie et de tous. Martine MANSUY, Gilles DODET et d'autres élus remercient Cécile GALLIEN pour son implication forte et permanente au service de la Commune.

**N°11: DIA des parcelles : AD 95 (avenue Marie Goy), AD 309,310 (Sanimaux), AE 340 (chemin du Tizou), AH 79 (impasse du Boulodrome), AH 135 et 733 (Place de l'Eglise)**

Chantal MEURICE, adjointe à l'urbanisme, présente les 5 déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

De ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles cadastrées AD 95, AD 309,310, AE 340, AH 79, AH 135 et 733

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

**N°12 : Cotisation 2022 à l'Association des Elus de Montagne**

Cécile GALLIEN indique que l'Association Nationale des Elus de la Montagne a sollicité la commune en vue de son adhésion pour l'année 2022. La commune est adhérente à l'ANEM en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve l'adhésion 2022 à l'Association Nationale des Elus de Montagne pour un montant de 355,41 €

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

### **N°13 : Cotisation 2022 pour le Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute Loire**

Cécile GALLIEN indique que l'appel à cotisation du Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute Loire (CIPRO), d'un montant de 20 € pour l'année 2022, est parvenu récemment en mairie.

Elle informe les membres du Conseil que le CIPRO43 est un organisme qui dépend du Département de la Haute Loire et qui aide les bénéficiaires du RSA et les personnes en difficultés sociales et professionnelles à trouver un emploi.

Elle précise que le CIPRO43 finance aussi des accompagnements DLA pour les structures d'utilité sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve l'adhésion 2022 au Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute Loire pour un montant de 20 €

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

### **N°14 : Participation à la cérémonie des 150 ans de l'Amicale des sapeurs pompiers de Vorey**

Cécile GALLIEN rappelle que l'Amicale des pompiers a fêté les 150 ans de la caserne le samedi 20 novembre 2021 en organisant une cérémonie, une exposition photos ainsi qu'un apéritif dinatoire. L'Amicale sollicite la Commune pour une participation aux frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve sa participation pour un montant de 300 € correspondant à la gerbe et aux boissons.

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

### **N°15 : Subvention à l'AAPPMA La Truite de l'Arzon pour le parcours pêche**

Cécile GALLIEN soumet au Conseil municipal la demande de subvention formulée par l'AAPPMA, La truite de l'Arzon, d'un montant de 1000 €. Le montant de la subvention communale correspond à une participation aux dépenses d'alevinage et des parcours Trophée. L'association a travaillé sur deux parcours de pêche, sur la Loire et sur l'Arzon. Des règles de no kill sont établies pour certains poissons. Cécile GALLIEN se réjouit de cette initiative et parcours qui

attirent de nombreux pêcheurs. Le coût total est de 7000 euros dont la Fédération de pêche finance 3500 euros, l'AAPPMA le reste. Gilles DODET indique que Vorey sera le 2ème site en Haute Loire à accueillir de tels parcours qui offrent la possibilité de pêcher pendant la fermeture avec obligation de relâchement des poissons. Chaque année, un film sur la pêche à la mouche est réalisé et il faudrait le faire valoir. De plus, l'association est saluée par l'ensemble du Conseil municipal pour le travail effectué sur les berges de la Loire et des rivières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le versement d'une subvention à l'AAPPMA La Truite de l'Arzon pour le financement du parcours de pêche d'un montant de 1000 €

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°16 : Abonnement de la commune à Radio Craponne pour l'année 2022**

Cécile GALLIEN soumet au Conseil la demande d'abonnement 2022 de la commune à Radio Craponne pour un montant de 450 €.

Elle précise que Radio Craponne peut ainsi diffuser les animations organisées par les 50 associations voreysiennes et par la Commune, et dont l'audience est importante dans certains secteurs de la Haute-Loire. Jannick COLIBERT indique qu'il suffit de prévenir la radio 15 jours avant l'événement pour la diffusion de l'information locale. Daniel POMMIER souligne que la radio touche notamment les anciens pour les concours de belote. Marielle HILAIRE indique qu'il faudrait informer encore les associations sur la mise à disposition de cette radio pour diffuser les événements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve l'abonnement de la Commune à Radio Craponne, pour l'année 2022 d'un montant de 450 €

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°17 : Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**

Cécile GALLIEN indique avoir reçu en mairie un projet de convention avec le Centre de gestion afin de participer et adhérer gratuitement au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Cécile GALLIEN rappelle la loi du 6 août 2019, le décret du 13 mars 2020 et explique la procédure de signalement et les cas justifiant la

saisine de la cellule du Centre de gestion. Elle espère que de tels faits ne se produiront jamais en mairie mais il reste nécessaire de conventionner avec le Centre de gestion pour prendre en charge les agents dans l'hypothèse où de tels faits se produiraient.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide de confier, par voie de convention, au CDG43, la mise en place du dispositif de signalement des actes de - violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention jointe en annexe,

Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes selon les modalités ci-dessus, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents

Charge Madame Le Maire d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°18 : Questions diverses**

- Un vide greniers des commerçants est organisé le 8 mai 2022.
- Ainsi, l'actualisation du calendrier des fêtes est faite et sera diffusé.
- Une demande d'avance sur subvention de l'ALSH Centre de loisirs Ribambelle est parvenue en mairie. A priori, il y a plus d'enfants qui vont au Centre de loisirs. Mélodie ODOUL souligne qu'il y a de bonnes activités proposées aux enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avance de subvention 2022 d'un montant de 10 000 € à l'ALSH Ribambelle.

- Le Raid in France est annulé le 2 avril à cause des conditions météorologiques, le report est prévu en septembre.
- La Fête du jeu est prévue le samedi 4 juin. Cécile GALLIEN souligne le travail mené par la bibliothèque et les associations pour son organisation.
- Il reste quelques plaquettes sur l'Embarcadère pour une diffusion des évènements.
- Martine MANSUY rappelle le cinéclub le 8 avril.
- La réunion de la commission d'appel d'offres pour le Mag Arzon s'est tenue et les entreprises JELEC pour électricité (2 905 euros HT soit 3 486 euros TTC), BPSC pour les vitrages et serrureries (5 022.31 euros HT soit 4 913.42 euros), et BATI RENOV pour le plafond et murs (4 094.52 € HT soit 4 913.42 € TTC) ont été retenues. Le Mag Arzon casse les murs et s'occupe des peintures extérieures. Les travaux à la charge de la commune respectent le budget fixé à 15 000 euros.

- Gilles COLLANGE demande s'il est prévu un panneau pour la nouvelle aire de jeux quand on vient en voiture du Village de vacances. Il souligne un risque pour les enfants et préconise de mettre un panneau. Mélodie ODOUL propose une peinture au sol. Cécile GALLIEN informe qu'un dispositif sera mis en place.
- Daniel POMMIER évoque le projet de recalibrage prévu par le Département de la Haute Loire sur la RD103 entre Le Fort et le Chambon. Il souligne que l'élargissement du tracé n'est pas forcément logique, ce que plusieurs personnes de Vorey ont également confirmé. Cécile GALLIEN informe qu'elle a fait savoir au service des routes du Département qu'elle regrettait que ce projet n'ait pas été présenté préalablement en réunion publique, comme elle l'avait organisé avant les travaux du tunnel. Le service des routes indique que le Covid a empêché d'organiser depuis 2 ans ces réunions. Néanmoins, une enquête publique est lancée depuis le 28 mars avec un commissaire enquêteur qui vient le 28 mars, le 13 avril, le 29 avril. Cécile GALLIEN indique que ce recalibrage permettra de créer une piste cyclable et d'améliorer des connexions notamment avec la Côte de Roche, ce qui est positif.
- Marielle HILAIRE informe que la caravane de l'alternance était intervenue l'année dernière avec la Mission Locale avec pour objectif de se déplacer dans différents villages pour rencontrer les jeunes et leur présenter l'alternance. Une dizaine de centres de formation sont présentés. Cécile GALLIEN indique qu'elle avait mis à disposition la halle et que c'est une bonne initiative. La caravane voudrait passer à Vorey le 11 mai 2022, matin (9h30-12h à la place des Moulettes).
- Cécile GALLIEN informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 13 avril 2022 et sera notamment celui du vote du budget.